



**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil communal
le 16 novembre 2023**

**RAPPORT N° 24/2023
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Rapport-préavis en réponse au postulat de M. Stéphane
Molliat (VL) « Pour des musées avec gestion financière
cantonale »**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La commission chargée d'étudier le **rapport-préavis No 24/2023** en réponse au postulat de M. Stéphane Molliat (VL), intitulé « **Pour des musées avec gestion financière cantonale** », déposé à la séance du Conseil communal du 5 octobre 2023, s'est réunie le 10 octobre 2023 à 18h30 dans la salle du Conseil communal. Elle était composée des personnes suivantes :

Présidente-rapporteuse :

da.	Mme	Hélène Gandar
-----	-----	---------------

Membres :

Parti	Titre	Prénom / Nom	Présent·e	Excusé·e	Absent·e
UDC	Mme	Yvette Bonjour	X		
PS	Mme	Marion Houriet	X		
da.	M.	Laurent Lavanchy	X		
PS	M.	Vincent Matthys	X		
VL	M.	Stéphane Molliat	X		
LCVL	M.	Jean-Marc Roduit	X		
PLR	M.	Jacques Sauvonnet	X		
EAV	M.	Antoine Stephanidis	X		
PLR	Mme	Sarah Tobler	X		
Verts	Mme	Myriam Wider-Nicoulaz	X		

La Municipalité était représentée par :

- Madame Alexandra Melchior
- Monsieur Yvan Luccarini

Le service est représenté par :

- Madame Cécile Roten, cheffe de service
- Madame Kathleen Vitor, chargée de projet

1. INTRODUCTION

S. Molliat, auteur du postulat, réagit à la réponse de la municipalité.

Selon lui, il existe un donné de base selon lequel une ville de 20'000 habitants doit faire face à des frais de musées trop grands pour sa taille. Il faut donc plutôt que ses musées soient à la charge du canton. Il argue du fait que la ville de Vevey a le plus haut taux financier pour la culture par habitant.

Selon lui, la conclusion du rapport-préavis est : on ne peut rien faire ! Mais qu'est-ce qui a été fait ? Ne peut-on instaurer de nouvelles règles cantonales ?

Il précise enfin qu'il n'a pas mis en cause la qualité des musées dans son interpellation, et qu'il est impressionné par les chiffres des visiteurs.

2. DISCUSSION

Alexandra Melchior rappelle ce qui a été fait.

En réponse à deux autres interpellations qui allaient dans le même sens, la municipalité a informé le conseil communal sur l'état du processus de négociation avec le canton, avec comme résultat une augmentation du subside cantonal pour l'achat d'œuvres pour le cabinet cantonal des estampes. Elle souligne que le canton ne peut pas faire plus qu'octroyer des subventions.

Le musée Jenisch sortait d'une période difficile, sans direction, mais depuis l'engagement de Nathalie Chaix, l'amélioration a été immense.

A. Melchior rappelle aussi que de toute façon un musée est largement subventionné, et que les 10 millions de budget pour la culture comprennent la part des bâtiments. Il faut aussi faire attention dans les comparaisons de budgets avec d'autres communes ou d'autres services communaux : le fait de compter les charges des bâtiments dans le budget de la culture n'est de loin pas habituel, c'est un héritage du passé. Et nous devons de toute façon entretenir ce bâtiment qui appartient à la commune.

Sur le processus d'autonomisation de Jenisch entamé depuis, elle passe la parole au syndic.

Yvan Luccarini informe la commission que le processus en est à sa première étape : la phase d'étude juridique sur la bonne structure à adopter. Dans le canton de Vaud, on crée souvent dans ce genre de cas une fondation de droit privé, mais d'autres pistes sont possibles. Un préavis sera vraisemblablement présenté au conseil communal au printemps 2024, pour décider d'une des options sur la forme juridique. Après, il y aurait tout un travail nécessaire sur les contrats des collaborateurs, qui changeraient d'employeur.

Pour le bâtiment, il existe aussi diverses options (location, reprise par une fondation ou autre...).

Y. Luccarini rappelle que les institutions qui deviennent fondations ne sont pas forcément moins soutenues financièrement, voir Images Vevey par exemple.

Et souligne qu'actuellement, 200'000 francs par an sont versés au musée Jenisch par le biais des Amis du musée.

Il est aussi convaincu que la croyance selon laquelle c'est le canton qui devrait payer est due à la dénomination de « cabinet cantonal des estampes ». On devrait dire en fait « cabinet vaudois des estampes ». Seul un quart des estampes déposées au musée appartiennent au canton, la ville de Vevey en possède plus. De fait, la part financière du canton correspond à la part des œuvres qui appartiennent au canton. Il rappelle aussi que si la collection cantonale venait à partir, nous devrions quand même gérer nos œuvres et celles des fondations, qui participent elles aussi au financement des collections. Il y a un vrai intérêt pour l'estampe et pour Vevey que le tout soit au même endroit.

Cécile Roten ajoute que depuis son arrivée en 2019, beaucoup de travail a été fait pour que le nombre de visiteurs augmente, y compris malgré le Covid, et les résultats sont spectaculaires. Le service a aussi beaucoup discuté avec le canton, ce qui prend du temps. Il faut savoir que le subventionnement du canton pour le cabinet des estampes est une exception par rapport à d'autres villes. On ne peut rien faire de plus avec le canton, vu ses lois. De plus, le service négocie avec le canton sur beaucoup plus de domaines que les musées.

S. Molliat réitère son immense compliment au service culturel, mais il regrette juste la timidité dans les négociations avec le canton. Le cadre légal pourrait changer, c'est à travailler.

Y. Luccarini lui répond qu'il n'y a pas de base légale pour que le canton distribue de l'argent, et qu'il faut passer par le grand conseil pour y changer quelque chose. Il cite l'initiative cantonale pour le sport. La même chose pourrait être envisagée pour la culture, mais ce n'est pas la commune de Vevey qui peut entamer des démarches pour établir des

bases légales pour avoir plus de moyens pour la culture : une commune ne peut pas faire des motions pour changer la loi.

Il pense enfin que nous sommes arrivés au maximum de ce que nous pouvons obtenir, et que le mérite entier en revient au service de la culture. Si nous voulons tenter d'obtenir encore plus de subventions du canton, nous risquons un refus global.

Une commissaire souligne que changer la politique de soutien à la culture cantonale ne peut pas venir de notre commune, et que tout changement est plus que compliqué quand il ne vient pas directement du grand conseil. Et c'est bien ce conseil qui finit par voter les montants.

C. Roten complète que nous avons pu obtenir plus de subventions par d'autres biais, 40'000 francs par ci par là pour un projet particulier, mais que ce ne sont jamais des subventions pérennes.

Un commissaire, constatant que le musée Jenisch apporte quelque chose à la région, demande quand nous pourrions espérer un soutien régional.

C. Roten répond qu'il faudrait pouvoir faire entrer les musées au fonds culturel Riviera, ce qui n'est pas possible actuellement.

Le commissaire demande alors s'il est envisageable de créer un fonds muséal régional.

A ce sujet, Y. Luccarini rappelle qu'un fonds culturel régional est déjà exceptionnel, et n'existe de loin pas dans toutes les régions. La proposition serait politiquement difficile à faire à l'heure actuelle, et, pour être soutenue, devrait venir des législatifs communaux. Il explique aussi que les musées ne sont pas éligibles pour bénéficier des revenus de la taxe de séjour, car ils ne créent pas forcément des nuitées supplémentaires.

Plusieurs commissaires trouvent que la suggestion est à discuter au sein du service des affaires intercommunales de la Riviera, et l'un demande si le canton ne pourrait pas reprendre le musée de la photographie.

A ce sujet, C. Roten répond que ce n'est pas possible. Elle précise que le musée de la photographie est aussi trop petit pour devenir indépendant, et qu'il bénéficie de soutiens de services communaux pour une partie de son fonctionnement, ce qui n'est pas le cas du musée Jenisch qui, lui, est autrement plus grand.

S. Molliat, auteur du postulat, constate enfin que la commune a fait le maximum possible avec le canton, mais que ces possibilités sont limitées. Il propose d'explorer la possibilité de la création d'un fonds muséal régional, de continuer à explorer la voie juridique d'un nouveau statut pour le musée Jenisch, et d'essayer d'avoir une influence, même indirecte, sur le canton

La discussion qui s'ensuit aboutit à la création d'un vœu :

« La commission émet le vœu que la municipalité explore et soutienne la possibilité de la création d'un fonds muséal régional ».

Ce vœu est adopté par 8 voix et 3 abstentions.

3. VOTE

La commission adopte les conclusions du rapport-préavis N°24/2023 par 8 voix pour et 3 abstentions.

4. CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le rapport-préavis N° 24/2023, du 11 septembre 2023, concernant la réponse au postulat de M. Stéphane Molliat, intitulé « Pour des musées avec gestion financière cantonale ».
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Stéphane Molliat, au nom du groupe Vevey Libre, intitulé « Pour des musées avec gestion financière cantonale » et de le considérer comme classé.

Pour la commission ad hoc
La Présidente rapportrice

Hélène Gandar



Séance terminée à 19h29

Rapport validé le 23 octobre 2023